



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MARTIN MAUREL IMPULSION FRANCE

Part "P" Code ISIN : FR0010757765

Cet OPCVM est géré par MARTIN MAUREL GESTION (Groupe MARTIN MAUREL)

Objectifs et politique d'investissement :

• **Objectif de gestion :** L'objectif de l'OPCVM est de surperformer sur une longue période (5 ans minimum) l'indice SBF 120 des marchés d'actions françaises.

• **Classification :** Diversifiés.

• **Indicateur de référence :** L'indice de référence retenu est l'indice SBF 120 (dividendes réinvestis). L'indice SBF 120 est composé des 40 valeurs de l'indice CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises.

• **Politique d'investissement :** Le portefeuille étant éligible au PEA, il est en permanence investi, à hauteur de 75% minimum, en actions françaises et européennes et titres assimilés directement ou indirectement via des OPC Actions eux-mêmes éligibles au PEA.

Le portefeuille sera exposé entre 0 et 100% en actions, principalement françaises. Cette partie action pourra être couverte jusqu'à 100% par l'utilisation de produits dérivés et/ou swap permettant de diminuer l'exposition au risque action, l'OPCVM n'ayant de toutes façons pas vocation d'être surexposé.

Egalement, l'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de l'actif en OPCVM "Actions" ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, et/ou trackers, éligibles au PEA, et jusqu'à 30% maximum, en FIA "Actions" de droit français ou européen répondant aux critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier, éligibles au PEA..

Au niveau technique, l'OPCVM base sa stratégie d'investissement notamment sur les préconisations d'investissements issues d'un modèle mathématique construit autour de la Pression IsoBourse© (La Pression IsoBourse© est un logiciel créé par la société Isobourse). Les achats et ventes seront donc déterminés à partir d'un

ensemble de critères techniques (tels que les moyennes mobiles, RSI, MACD...). La pertinence des signaux donnés par ces critères sera appréciée dans le cadre d'une politique d'investissement sur les valeurs à moyen-long terme.

La durée moyenne de détention d'une ligne d'actions est d'environ 9 mois. L'OPCVM pourra être exposé entre 0% et 100% en petites ou moyennes capitalisations.

Les investissements (limités à 25% maximum de l'actif) au travers de titres de créances, libellés en euros, à moyen ou long terme (diversification) seront choisis en priorité parmi les dettes publiques des états membres de la zone euro. Ils se feront dans l'idée soit d'atténuer une baisse des marchés actions, soit d'attendre que des opportunités d'investissement en actions se présentent.

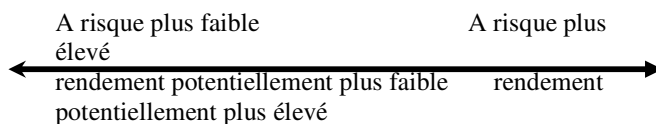
Toutes les formes de valeurs mobilières sont autorisées : à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro et toute autre forme de valeurs mobilières que les instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...) ou la société de gestion n'assimilent pas à des valeurs mobilières à haut risque. Les émetteurs privés retenus sont tous "Investment Grade" (notation supérieure à BBB- ou équivalent chez les principales agences de notation, ou jugée équivalente par la société de gestion).

La part "P" de l'OPCVM réinvestit ses revenus.

• **Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

• **Périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par la BANQUE MARTIN MAUREL - 43, rue Grignan - 13006 MARSEILLE jusqu'au vendredi à 11 heures 30. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du vendredi.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'investissement en actions place l'OPCVM dans une des catégories les plus risquées.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :
Néant

• Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais ponctuels, prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant

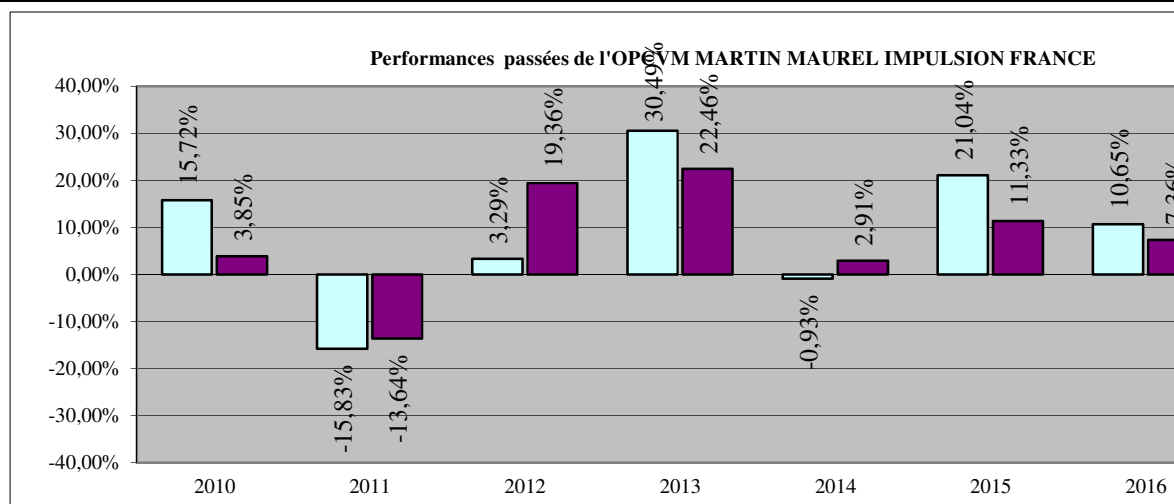
Le pourcentage de frais d'entrée indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais effectivement payés peuvent être moins importants que ceux mentionnés ci-dessus. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,87 % *
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,43 % * <i>(5 % de la sur-performance annuelle de l'OPCVM par rapport à l'indice SBF 120, dès que la performance de l'OPCVM est positive. Cette commission est soldée une fois par an au 31/12.)</i>

* Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet de la Banque Martin Maurel (www.martinmaurel.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

• Performances passées :



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée nette des frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

La part P de l'OPCVM a été créée en août 2009. Ses performances passées sont calculées en euro.

• Informations pratiques :

• **Dépositaire :** Banque MARTIN MAUREL

• **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MARTIN MAUREL GESTION - Gestion administrative et comptable des OPC - 43 rue Grignan - 13006 MARSEILLE

e-mail : document.opcvm@martinmaurel.com - téléphone 04 91 04 82 02

Des informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM et toutes explications supplémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de votre contact habituel.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

• **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, des guichets de la BANQUE MARTIN MAUREL, et sur le site Internet (www.martinmaurel.com).

• **Fiscalité :** Eligible au PEA. Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de Martin Maurel Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

MARTIN MAUREL GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 mars 2017.